



## Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31400 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/61561](http://www.fondation-patrimoine.org/61561)

**Oui, je fais un don de ..... Euros pour aider à la restauration et à la remise en valeur de deux lacs à Espédailiac (46320) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (*exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (*exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (*exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Lacs d'Espédailiac »**

(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail\*)

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....

..... CP Ville : .....

E-mail : .....

\* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Située dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, la commune lotoise d'Espédailiac est mentionnée dans les textes médiévaux dès 1260, notamment par la présence d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Son importance au Moyen-Âge se voit encore sur les façades de certaines demeures. On y observe une grande diversité architecturale rurale : maisons paysannes cossues, granges à moutons, cazelles, lacs... Ces derniers, situés sur le Caussanel, grand couderc structurant les implantations des fermes au XIX<sup>e</sup> siècle, sont présents sur le cadastre napoléonien de 1840 : au nord, le Lac « Cussou » dit *Lacquissou*, et au sud, le *Lac Grand*. Nécessaires à l'abreuvement des troupeaux, ils avaient aussi une fonction de lavoir, en témoignent les pierres de lavage situées sur leurs bordures. S'inscrivant dans la tradition caussenarde des lacs de Saint Namphaise, ils sont taillés dans la roche et alimentés par le ruissellement. Les bêtes accèdent à l'eau grâce à leur plan incliné. Ces lacs sont représentatifs de la gestion intelligente de l'eau sur les secteurs caussenards, et témoignent d'un réseau hydraulique ingénieux adapté aux pratiques agricoles d'élevage. Le *Lac Grand* a conservé sa forme initiale alors que le *Lacquissou* a été réduit sur ces limites sud et est par des murets de soutènement. Ces deux lacs sont des éléments emblématiques du patrimoine communal ; C'est pourquoi, il est prioritaire de les réhabiliter et de les étanchéfier : rétablissement des alimentations en eau, rénovation du bassin de décantation du Lac Grand, reprise des bordures, apport d'argile en périphérie... De plus, ces lacs se situent en bordure du circuit de randonnée du Grand Figeac « *un paysage façonné par la brebis* » et du circuit d'interprétation du petit patrimoine lié à la brebis, mis en place récemment.

**Devant le coût important de ce projet dédié à la conservation de ce patrimoine d'exception, vous pouvez apporter votre contribution grâce à cette souscription.**